

DELIBERATION N° 15/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 juin 2024

Accord transactionnel

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer un protocole transactionnel avec un personnel du lycée Charles de Gaulle de Londres, afin de résoudre définitivement tout litige relatif à la fin de son contrat de travail.

Nombre de votants : 31

Pour : 25

Contre : /

Abstention : 6

Fait à Paris, le 25 juin 2024

Le président du conseil d'administration
de l'AEFE

Cyrille PIERRE

Document signé le 25 juin 2024